



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20210622-V\_DEL\_210622\_34-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **22 juin 2021**

Compte rendu affiché le **null null null**

Date de convocation du conseil municipal le **18 juin 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Harun ARAZ, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI  
Pierre DUSSURGEY à Stéphane GOMEZ  
Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS  
Charazède GAHROURI à Philippe MOINE  
Christine JACOB à Muriel LECERF  
Abdoulaye SOW à Nadia LAKEHAL  
Carlos PEREIRA à Nordine GASMI**

Membres absents :

**Mustapha USTA**

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20210622-V\_DEL\_210622\_34-DE

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Objet :

-----

Programmation sociale 2021 au titre de la  
politique de la ville

V\_DEL\_210622\_34

**Rapport de Monsieur GOMEZ,****Mesdames, Messieurs,**

Le contrat de ville élaboré pour la période 2015-2020 et prolongé jusqu'en 2022 a pour objectif de mettre en œuvre un projet d'ensemble pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Tous les domaines de l'action publique sont mobilisés : l'éducation, l'urbanisme, les transports, l'emploi, la santé, l'action sociale, la tranquillité publique ou encore la médiation.

Chaque année, les partenaires signataires du contrat de ville (CAF, État, ANCT, ANRU, Métropole de Lyon et Région Auvergne-Rhône-Alpes) soutiennent des actions déployées au plus près des habitants à travers un appel à projets appelé « la programmation sociale ».

Cette programmation annuelle de la politique de la ville soutient des projets, en proximité, apportant des améliorations sensibles aux conditions de vie des habitants et menés soit par des associations soit par les services de la ville. Dans une lettre de cadrage adressée aux maires de l'agglomération, le préfet pour l'égalité des chances a mis en exergue trois objectifs prioritaires pour le soutien de l'État dans le cadre des crédits de l'ANCT destinés à la programmation sociale de 2021 :

- faire République ;
- favoriser l'émancipation par l'action en matière d'éducation, d'emploi et d'insertion professionnelle ;
- garantir les mêmes droits aux habitants.

Au total pour l'année 2021, 70 dossiers ont été déposés et présentés en commission technique réunissant les partenaires institutionnels (Ville, État, CAF, Métropole) et des représentants du conseil citoyen.

Dans la continuité du travail engagé depuis plusieurs années, les projets retenus de façon partenariale sont ceux qui apportent une présence de proximité sur le terrain, évaluables en termes de public touché et qui favorisent le partenariat entre associations et l'implication des habitants. Chaque porteur doit justifier l'utilisation des fonds par un compte-rendu annuel (bilan qualitatif et financier de l'action).

Pour cette année 2021, la programmation sociale apporte ainsi un soutien à 38 porteurs de projets pour une soixantaine d'actions. C'est un levier essentiel pour l'action conduite par le tissu associatif local dans les quartiers prioritaires.

**À titre d'information :****Synthèse de la programmation sociale 2021**

Pour cette année 2021, la préfète déléguée à l'égalité des chances a confirmé une enveloppe financière de 950 000€ des crédits de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires), répartie entre les différentes thématiques portées dans le cadre du contrat de ville. Cette enveloppe reste similaire à 2020.

	Subvention ANCT arbitrées 2021 (hors PRE)	%
Sous total emploi/économie/insertion	120 500 €	19%
Sous total éducation/parentalité	104 000 €	16%
Sous total lien social citoyenneté et participation habitants	202 000 €	31%


Sous total culture / expression artistique	101 500 €	
Sous total santé	28 000 €	4%
Sous total prévention et LCD	71 000 €	11%
Sous total pilotage/ingénierie	23 000 €	4%
<b>TOTAL</b>	<b>650 000 €</b>	<b>100%</b>

NB : la répartition ci-avant proposée n'inclut pas le Programme de réussite éducative (à hauteur 300K€). Le total général des subventions arbitrées avec le PRE inclut est bien de 950 000€, le volet éducation étant majoritaire.

Dans ce cadre, la commune sollicite le soutien financier de l'ANCT pour 14 actions listées dans le tableau ci-après. L'ensemble de ces actions participe pleinement au projet de cohésion sociale porté par la ville.

Service municipal porteur	Intitulé de l'action	Description	Coût total	Subventions ANCT sollicitées	Subventions ANCT arbitrées
Service Économie/ Emploi	Les rendez-vous de l'emploi	Rendez-vous mensuel qui permet la rencontre directe entre les demandeurs d'emploi et les recruteurs	29 700 €	12 000 €	12 000€
Service Économie/ Emploi	Soutien à l'entreprenariat et à l'émergence d'activités	Promotion des actions des acteurs de la création et coordination du réseau partenarial	26 800 €	12 000 €	12 000€
Service Économie/ Emploi	Inclusion numérique : mission d'animation et de formation des publics au sein de la cyber-base	Nouvelle action qui vise à proposer au sein de cet espace numérique une animation et un accompagnement des vaudais tout en complétant l'offre de formation locale disponible en fonction des besoins repérés	20 000€	20 000€	0€
Direction de la Vie Associative	Fonds Associatif Local (FAL)	Fonds permettant de soutenir la dynamique associative locale et son émergence.	107 000 €	60 000 €	40 000€
Direction de la vie associative	Fonds Projets Habitants (FPH)	Fonds permettant de soutenir des actions organisées par les habitants.	25 000 €	15 000 €	5 000€
Direction de la vie associative	Animation de la vie associative et du lien social dans les quartiers	La mission d'animation de proximité met en lien et crée une dynamique de projet entre les habitants, les associations et les professionnels du territoire	755 000 €	50 000 €	0 €
Service	Animations	Programmation	46 800 €	25 000 €	20 000 €

jeunesse	de proximité	d'animations au sein des quartiers en soirées ou les week-ends d'avril à septembre.			
Service jeunesse	Animations Hors murs	les Action qui permet d'aller à la rencontre des jeunes et de toucher des personnes qui ne fréquentent pas les structures à travers des activités en pieds d'immeubles à raison de 35 séances sur la période d'été	43 500 €	20 000 €	16 000€
Service jeunesse	Accueils en soirée	en Ouverture des pôles d'activités jeunesse en soirée de 17h à 22h du mardi au vendredi, avec ouverture le samedi pendant les vacances d'été	31 000 €	12 000 €	10 000€
Service jeunesse	Accueils sportifs en soirée	en Nouvelle action qui vise à proposer via le service des sports de la ville différentes activités sportives dans quatre gymnases municipaux entre 18h et 22h au cours des vacances scolaires à destination des jeunes de 14 à 25 ans.	20 000€	15 000€	0€
Service promotion santé	Atelier santé ville	Actions ayant pour objectif de développer la prévention, l'accès aux droits et aux soins.	144 100 €	17 000 €	14 000€
Direction prévention, sureté et sécurité urbaine	Aide au fonctionnement de la maison de justice et du droit	Points d'accueil à la MJD et au Sud (1 <sup>er</sup> conseil juridique et orientation).	92 500 €	23 500 €	5 000€
Grand projet de ville	Appel à projets dans le cadre du plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations	Réalisation du 3 <sup>ème</sup> appel à projets, ouvert aux collectifs d'habitants et aux petites associations.	40 000 €	20 000 €	15 000€
Grand projet de ville	Ingénierie, pilotage (équipe GPV)	Soutien au financement de 2 postes de chargés de projets à temps	111 050 €	26 400 €	23 000€

		complet.		Envoyé en préfecture le 08/07/2021
				Reçu en préfecture le 08/07/2021
				Affiché le 
TOTAL			1 492 450 €	ID : 069-216902569-20210622-V_DEL_210622_34-DE

En complément de ces actions portées par la commune, il faut ajouter le projet du « Programme de réussite éducative » porté par le CCAS dont la demande auprès de l'ANCT s'élève à 300 000€.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui se poursuit en 2021. Cette programmation sociale sera complétée en cours d'année via les mesures d'aide et de soutien prises par l'Etat à destination des associations, notamment dans le cadre de « Quartier d'été », enveloppe mobilisée à l'été 2020 et reconduite sur 2021 ainsi que de la reconduction du fonds quartier solidaire.

La Métropole a également un dispositif de soutien pour les activités d'été dans le cadre de l'opération « Tous en vacances dans la Métropole » et « Métropole Vacances sportives ».

**En conséquence, je vous propose :**

► d'autoriser Madame la Maire à solliciter auprès de l'État pour les actions portées par les services de la ville, les montants de subventions correspondants.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 069-216902569-20210622-V\_DEL\_210622\_34-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Entendu** le rapport présenté le 23 juin 2021 par Monsieur Stéphane GOMEZ, premier adjoint, délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités ;

**Après avoir délibéré, décide :**

► d'autoriser Madame la Maire à solliciter auprès de l'État pour les actions portées par les services de la ville, les montants de subventions correspondants.

<b>Nombre de suffrages exprimés : 42</b>
Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 22 juin 2021.

**Pour extrait conforme,**

**#signature#**